

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 11 septembre 2017**

L'an deux mil **dix-sept**, le **onze septembre**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 04 septembre 2017

Date d'affichage : 12 septembre 2017

Conseillers en exercice : 18 – **Présents** : 11 – **Votants** : 11

Présents : DENILLE – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – MAZOYER – POJÉ – ROUYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : DENIS – LODDO – MAHLA – SOYER – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procuration : /

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/06/2017

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 30/06/2017, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20170911-37 FONCTION PUBLIQUE – 4.1.1. : Convention avec le CDG-54 : mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim, auquel la Commune peut faire appel pour pallier les absences de courte durée de personnel, moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement,
- **CONSIDERANT** : qu'il pourra être fait appel à ce service en cas de besoin, notamment en cas de congé maternité d'un agent, et qu'il sera, alors, nécessaire de signer la convention correspondante,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention correspondante, à intervenir le moment venu, entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle.

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrite au budget communal.

Monsieur le Maire précise que, suite à notre demande, le CDG-54 nous a transmis les coordonnées d'un agent administratif susceptible de remplacer Madame Amandine GIRARD, actuellement en congé maternité. C'est Madame Kathleen BOUTIN qui assurera cette mission (33 H par semaine).
.../...

DCM N°20170911-38 FINANCES – 7.1 Virements de crédits – Bouclage et rénovation des rues de Châtel et du Pré Lassé et mise aux normes de l'accessibilité du cimetière

Un compte rendu est fait des travaux effectués durant l'été et quelques explications sont données.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : les crédits inscrits au Budget Primitif 2017, pour les travaux de « bouclage et rénovation de la voirie des rues de Châtel et du Pré Lassé et mise aux normes de l'accessibilité du cimetière », insuffisamment ouverts en raison de l'importance des travaux,

- **DECIDE** : de virer les sommes de :

3.600,00 €

du C/2315-49

« Voirie Trottoirs »

au C/2315-98

« Bouclage Sécurisation »

3.400,00 €

du C/2315-50

« City Stade »

au C/2315-98

« Bouclage Sécurisation »

DCM N°20170911-39 FINANCES – 7.1 Virement de crédits – Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : que le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, à reverser pour 2017, n'était pas connu lors du vote du Budget Primitif 2017, les crédits nécessaires doivent être ouverts,

- **DECIDE** : de virer la somme de :

4.607,00 €

du C/60611

« Eau – Assainissement »

au C/739223

« Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales »

DCM N°20170911-40 FINANCES – 7.10 : Location amiable du droit de chasse en forêt communale de Châtel à l'Association Communale de Chasse Agréée – renouvellement du bail

Monsieur René DENILLE a rencontré Monsieur TANGUIER, Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, et fait un compte rendu de son entretien.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : qu'il convient de renouveler le bail de location de la chasse en forêt communale dite de « Châtel », arrivant à expiration le 30 juin 2017,

- **RENOUVELLE** : la location amiable du droit de chasse en forêt communale dite de « Châtel » à l'Association Communale de Chasse Agréée de CHAVIGNY (ACCA) pour une durée de **TROIS années** consécutives, **à compter du 12 septembre 2017**, moyennant une redevance annuelle de : **350,00 €**, qui sera versée le 1^{er} septembre de chaque année,

- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le bail de location amiable du droit de chasse en forêt communale à intervenir entre la Commune et l'Association Communale de Chasse Agréée de CHAVIGNY.

DCM N°20170911-41 FINANCES – 7.10 Programme TEPCV-CEE : demande de subvention pour ‘travaux de rénovation énergétique de la Mairie’ en 2018

Le dossier, concernant les travaux prévus en 2018, de « **rénovation énergétique de la Mairie -changement des fenêtres, volets et des portes, isolation thermique par l’extérieur, et isolation des combles, installation d’une VMC double flux-** » et pouvant être subventionnés au titre du Programme TEPCV-CEE, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la possibilité d’inscrire le coût de ces travaux en section d’investissement,
- **APPROUVE** : l’opération telle qu’elle est présentée et qui comprend :
 - * **une fiche de candidature identifiant la collectivité et précisant l’intitulé de l’opération et la description succincte des travaux,**
 - * **les coûts prévisionnels des travaux et les devis détaillés,**
 - * **financement prévisionnel chiffré et incluant les aides obtenues ou en cours d’obtention,**
- **SOLLICITE** : une subvention, au titre du Programme TEPCV-CEE, pour les travaux de « **rénovation énergétique de la Mairie -changement des fenêtres, volets et des portes, isolation thermique par l’extérieur, et isolation des combles, installation d’une VMC double flux-** ».

DCM N°20170911-42 FINANCES – 8.5. POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT : procédure d’immeuble abandonné

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire sur la question de la situation de l’habitation sis **1 rue Derrière le Berger** à CHAVIGNY, le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : que l’immeuble en question se trouve à l’intérieur du périmètre de la Commune,
- **CONSIDERANT** : que l’immeuble en question n’abrite aucun occupant à titre habituel,
- **CONSIDERANT** : qu’il n’est manifestement plus entretenu,
- **CONSIDERANT** : que les articles L2243-1 et L2243-4, du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisent le Maire à entreprendre une procédure d’expropriation à l’encontre des immeubles, parties d’immeubles, installations et terrains **en état manifeste d’abandon**,
- **DECIDE** : d’habiliter le Maire à engager une procédure de déclaration d’abandon manifeste concernant le bâtiment sis **1 rue Derrière le Berger** à CHAVIGNY,
- **DECIDE** : de désigner Monsieur Jean-Marie WEISS ‘réfèrent’ pour suivre ce dossier au nom du Conseil Municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion de ce jour à 17 H 30 concernant la révision du Plan Local d’Urbanisme : une modification reste à apporter suite à la consultation des publics associés (remarque de la Préfecture de Meurthe et Moselle concernant une partie du Plateau à classer en zone à ‘risques miniers’).

● Monsieur le Maire donne un compte rendu concernant l’aménagement de la ZAC Brabois Forestière. Des noms devront être donnés aux différentes rues de la zone.

- Un point est fait concernant les incivilités et dégradations des derniers mois (fontaine, poubelles, bancs...). Plusieurs réunions sont prévues avec différents partenaires : la Préfecture, les Brigades de Gendarmerie de Neuves-Maisons et de Nancy, les Communes de l'intercommunalité afin de trouver des solutions.

- Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion avec Monsieur Sébastien Tilignac de BATIGERE concernant un projet de construction d'un ensemble de 30 logements (T2 – T3 – T4). Le Permis de Construire devrait être déposé en février 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 octobre 2017 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.